

# HÔPITAL DE SION ET DU HAUT-VALAIS Le Parlement demande une étude comparative. Construire plutôt que rénover?

LYSIANE FELLAY

Faut-il construire un nouvel hôpital à Sion et un dans le Haut-Valais plutôt que de rénover ceux actuellement en fonction? C'est la question posée hier dans un postulat urgent par des députés de différents groupes politiques: Jean-Henri Dumont (ADG), Georges Tavernier (PLR), Patrick Hildbrand (PDC du Haut-Valais) et Philipp Matthias Bregy (PDC du Haut-Valais). «Le conseiller d'Etat Maurice Tornay qualifie de vétuste l'hôpital de Sion qui a 34 ans. Il faut donc se poser cette question maintenant que le canton du Valais projette d'investir 130 millions de francs pour rénover le site sédunois et 50 millions pour l'hôpital du Haut-Valais», souligne Jean-Henri Dumont. Il rappelle que la stratégie du canton est de jouer la carte de l'excellence pour assurer la pérennité et le développement de l'Hôpital du Valais, le tout dans un contexte de concurrence. Une stratégie qui doit se faire en misant sur la qualité des soins et la sécurité des patients.

## Une étude comparative

Forts de ce constat, les députés demandent au Conseil d'Etat de lancer une étude comparative pour chiffrer les deux variantes, soit une rénovation des deux sites, soit la construction d'établissements neufs. Elle doit être réalisée avant le lancement du con-



Une étude sera réalisée pour déterminer s'il est plus intéressant de rénover le site sédunois et l'hôpital du Haut-Valais ou s'il faut construire neuf. MAMIN/A

ours pour la rénovation de l'hôpital de Sion pour que le Grand Conseil puisse prendre une décision en toute connaissance de cause. La conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, en charge du Département de la santé, a accepté de faire réaliser cette étude, même si elle ne s'y est pas montrée très favorable. Elle a estimé que la construction d'un nouvel établissement coûterait entre 300 et 350 millions de francs. «Il faut que cette étude se fasse rapidement pour que nous puissions avancer avec les rénova-

tions», a-t-elle ajouté. Jean-Henri Dumont a fait part de sa déception face à sa réponse: «On prend déjà clairement position contre notre proposition. J'espère que nous pourrions obtenir une étude neutre avec une vision à moyen et à long terme. Les trois parties de notre canton doivent être traitées sur un même pied d'égalité.»

## Haut-Valais

Toujours dans le domaine hospitalier, des députés haut-valaisiens ont fait par de leur inquié-

tude de voir diminuer le nombre de lits hospitaliers dans le Haut-Valais sur la base d'une étude menée par Boston consulting qui n'a pas été souhaitée par le Parlement. Et ce alors qu'une étude par l'institut Limacher avait été commandée par le Grand Conseil. Cette dernière doit analyser l'opportunité ou non d'avoir un seul site dans le Haut-Valais. La ministre s'est montrée rassurante et a assuré le maintien des lits et de soins aigus dans le Haut-Valais, comme le prévoit la loi. ◉

## ACCORDS DE DOUBLE IMPOSITION L'appel du Valais

«Nous ne devons pas céder au diktat de la France», a clamé avec vigueur Philippe Nantermod (PLR) hier devant le Parlement. A travers une résolution urgente, le Morginois veut faire entendre la voix du Grand Conseil valaisien au Conseil fédéral et l'inviter à renoncer définitivement à la conclusion de la convention de double imposition sur les successions. Un accord «injuste et confiscatoire» qu'il estime être défavorable au Valais et contraire aux standards de l'OCDE. «Tous les cantons sont touchés par les droits successoraux, contrairement à la Confédération qui n'impose pas les héritages», rappelle-t-il. «Il faut donc que nous fassions valoir notre point de vue avec vigueur avant la signature d'un tel accord.»

Sa réaction fait suite aux récentes déclarations de Pierre Moscovici, ministre français de l'économie et des finances. Il a annoncé fin avril que la France et la Suisse allaient signer un accord de double imposition dans les plus brefs délais. De fait, le Morginois prie le Conseil fédé-

ral, et en particulier Eveline Widmer-Schlumpf, de ne pas plier à la première injonction de Moscovici, après avoir su résister jusqu'à présent. Il estime que: «Notre voisin voit dans la mort une occasion supplémentaire de renflouer ses caisses percées. La France cherche à humilier notre pays, à taxer sans modération les héritiers des défunts résidant en Suisse.»

Edmond Perruchoud (UDC) a salué les propos de son collègue parlementaire, rappelant que le Valais est également concerné par la problématique de l'imposition des frontaliers. Quant à l'Alliance de gauche, elle se demandait si le Grand Conseil était compétent pour traiter des dossiers internationaux.

Finalement, l'appel a été suivi par le Parlement valaisien qui a accepté cette résolution par 93 voix contre 13 et 4 abstentions. De son côté, le Conseil d'Etat est opposé à cette convention. Il estime qu'une absence d'accord est préférable à un mauvais accord. ◉ LF

## LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX Pas de prise en otage de Rhône 3

Le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi cantonale sur la protection des eaux par 114 oui et 1 abstention. Ce texte est une révision totale de l'ancienne loi datant de 1978. Il permet de mettre en conformité la législation cantonale avec le droit fédéral qui a connu d'importantes évolutions.

Finalement, l'espace destiné aux cours d'eau n'a pas été défini dans la loi afin d'éviter notamment de prendre en otage la troisième correction du Rhône. Une ordonnance permettra de régler cette question de l'espace réservé aux cours d'eau. Et les députés ont d'ores et déjà promis que son élaboration et son contenu retiendraient toute leur attention. Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, s'est réjoui du résultat du vote. A ses yeux, la solution de l'ordonnance permet de ne pas retarder l'entrée en vigueur de la loi. Il a également insisté sur le fait que ce texte ne devait pas être l'occasion «de faire le procès de la troisième correction du Rhône. Il répond aux exigences fédérales, mais il sert aussi à protéger la population». ◉ LF

## TRANSPORTS FERROVIAIRES Ça roule pour le rail valaisien

Le Parlement a accepté l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires par 93 oui et une abstention. Le montant total de 61,5 millions servira à financer la part valaisanne des investissements destinés aux infrastructures pour la période 2013 à 2016. L'investissement pour la ligne Martigny-Orsières-Bagnes se monte à 65,1 millions de francs, dont 15,6 millions à la charge du canton. 19,1 millions, dont 2,4 à la charge du canton, seront investis pour la ligne Martigny-Châtelard. Enfin, le Mattherhorn Gotthard Bahn bénéficiera d'un investissement de plus de 268,5 millions, dont la part valaisanne se monte à 42,1 millions. ◉ LF

## PARC ÉOLIEN DU GRAND CHAVALARD

### Interrogations sur les répercussions pour les riverains

Alors que le plan d'aménagement détaillé intercommunal du parc éolien du Grand Chavalard a été mis à l'enquête publique, le Grand Conseil se pose des questions quant aux nuisances occasionnées par les éoliennes sur les riverains. Dans une interpellation urgente, quatre députés du PDCB, Laurent Léger, Pascal Luisier, Jean-Daniel Bruchez et Nicolas Voide, s'en inquiètent. Ils soulignent que les éoliennes situées

proches des habitations ou dans des zones paysagères d'importance sont décriées dans toute l'Europe. «Certains pays prennent des mesures importantes pour éviter les nuisances esthétiques et de voisinage, comme le bruit», notent-ils.

Du côté de la Suisse, le chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, Jean-Michel Cina, rappelle le contexte de sortie du nucléaire dans lequel nous sommes: «Il

va falloir relever des défis difficiles», continue-t-il. Pour cela, la stratégie cantonale d'approvisionnement énergétique mise sur l'énergie éolienne de manière importante, tout comme sur le solaire. Des technologies qui ont leurs avantages et leurs inconvénients, reconnaît le ministre. Concrètement, «nous avons choisi de concentrer la production sur quelques sites propices et non d'en mettre partout».

Le parc éolien du Grand Chavalard prévoit une production de 10 millions de kWh. «Le Conseil d'Etat pourra se prononcer quand il aura le dossier en main. Pour l'instant, c'est au porteur de projet de le défendre au stade de la mise à l'enquête», poursuit-il, en ajoutant qu'au final, le dernier mot revient à la population qui doit dire si elle veut ou non de ces éoliennes sur son territoire. ◉ LF

Lire également en page 13.

PUBLICITÉ

**Nous avons repris la route pour vous.**

Google Suisse

Street View est disponible pour la Suisse depuis 2009. Ce service vous permet de vous repérer facilement dans des lieux inconnus, d'explorer des régions captivantes ou encore de localiser une entreprise sur le Web. Pour qu'à l'avenir Street View puisse couvrir tous les cantons, nous serons de nouveau sur les routes à partir du 28 mai: dans le canton du Valais à Sion, Monthey, Sierre, Martigny et Brigue, ainsi que dans d'autres localités plus petites - en partie sur les pistes cyclables et les sentiers de randonnée également. Nous fixerons l'itinéraire précis au dernier moment, en fonction des impondérables comme la météo ou les routes fermées. Sur [www.google.ch/streetview/parcours](http://www.google.ch/streetview/parcours) nous vous tiendrons au courant des derniers développements.

Remarque: le respect de votre vie privée est notre priorité absolue. Avant la publication des prises de vue, les visages et les plaques d'immatriculation des véhicules seront systématiquement floutés. De plus, vous pouvez à tout moment exiger que des images non désirées soient voilées. Il suffit de cliquer sur le lien «Flouter cette image ou autres options» - ou de nous écrire à Google Switzerland GmbH, Street View, Brandschenkestrasse 110, 8002 Zurich.